

Avant-projet MEDUNIL, consultation

Ainsi qu'il s'y est engagé dans le cadre de son programme de législature, le Conseil d'Etat a finalisé son avant-projet d'organisation des sciences de la vie et des soins sous un label commun et a autorisé le DFJC et le DSAS à mettre l'avant-projet en consultation jusqu'au 31 octobre. Dénommé MEDUNIL ce plan, s'il était accepté, constituerait une nouvelle étape dans le rapprochement de l'UNIL et du CHUV.

Renforcer la collaboration entre l'UNIL et le CHUV, tel est l'un des axes stratégiques du programme de législature que le Conseil d'Etat s'est engagé à développer.

Un comité de pilotage comprenant deux représentants de l'UNIL (recteur et un vice-recteur), deux représentants du CHUV (directeur général et directeur administratif et financier), deux représentants de la Faculté de biologie et de médecine (FBM) (doyen et un vice-doyen) ainsi qu'un représentant du DFJC/DGES et du DSAS/SSP a élaboré le projet MEDUNIL dont les points saillants sont résumés ci-dessous :

- * Les entités existantes sont conservées. La FBM et le CHUV sont regroupés sous le nom « Hôpital et Faculté de biologie et de médecine de l'Université de Lausanne (MEDUNIL) ».
- * L'intégration des différentes missions est réalisée au niveau de la gouvernance, où la présidence de MEDUNIL constitue à la fois la direction générale du CHUV et le Décanat de la FBM. C'est ainsi que pour le DSAS, la présidence de MEDUNIL est reconnue comme étant la direction générale du CHUV. Pour l'UNIL, MEDUNIL est reconnu au même titre qu'une autre faculté. Sa présidence répond des activités académiques envers la direction de l'UNIL.
- * La présidence de MEDUNIL est constituée d'un président, et de deux vice-présidents. Elle est collectivement responsable de la conduite stratégique de l'organisation, en intégrant les missions académiques et les missions de soins.
- * Les organes participatifs sont maintenus au travers d'un conseil académique (rôle de conseil de faculté), de différents collèges (collège des chefs de département, collèges des chefs de service et des directeurs d'institut, collège des directeurs administratifs, collège des directeurs des soins), ainsi que par différentes commissions (commission du personnel, de l'enseignement, de la recherche, de la relève, etc.). L'ensemble des catégories du personnel de MEDUNIL est représenté au sein du conseil académique, y compris le personnel infirmier et le personnel administratif et technique.
- * Les compétences hospitalières sont inchangées. Les compétences académiques actuellement réparties entre la direction de l'UNIL, le décanat de la FBM et le conseil de direction UNIL-CHUV sont redistribuées. Il en résulte une répartition claire des compétences entre la direction de l'UNIL et la présidence de MEDUNIL, notamment en matière de planification et de recrutement des postes académiques.
- * Afin de soutenir l'intégration des différentes missions dans les structures cliniques, une filière clinique de postes académiques (titre de professeur clinicien en particulier) est introduite.
- * MEDUNIL reçoit une enveloppe financière du DSAS (Service de la santé publique)

pour sa mission de soin et un budget alloué par l'UNIL pour ses missions académiques. S'ajoutent à cela une part des assurances et une part de fonds de tiers.

Ces principes sont traduits dans les projets de révision de la loi sur l'Université de Lausanne et de la loi sur le CHUV. Au vu de l'importance stratégique de ce projet, le Conseil d'Etat a jugé qu'une large consultation était nécessaire. Elle est ouverte jusqu'au 31 octobre 2011.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 01/07/2011

Renseignements complémentaires : DSAS, Pierre-Yves Maillard, conseiller d'Etat, 021 316 50 06

DFJC, Anne-Catherine Lyon, conseillère d'Etat, 021 316 30 01

Pierre-François Leyvraz, directeur du CHUV, 021 314 14 02

Dominique Arlettaz, recteur de l'Unil, 021 692 20 10

Fichiers à télécharger :

[Liste des instances consultées MEDUNIL - V2](#)

[Consultation MEDUNIL - questionnaire d'accompagnement](#)

[Projet de Loi - MEDUNIL - 11 mai 11](#)

[Projet de modification LHC pour MEDUNIL - 11 mai 11](#)

[Projet de modification LUL pour MEDUNIL - 11 mai 11](#)